

*Institutions financières*

● (1540)

Nous vivons maintenant à une autre époque. Les petits malins de la rue n'ont pas peur de Dieu. Ils battent à plate couture les responsables de la réglementation qui ne sont pas aussi roublards que certains des petits prodiges de la finance. Ils ont trouvé toutes sortes d'échappatoires dans les règlements et ont dupé les responsables de la réglementation en maintes circonstances.

Ce sont en réalité les vieux routiers qui ont entraîné l'effondrement d'un grand nombre de nos institutions financières, par exemple la Pioneer Trust, la Banque commerciale canadienne et la Norbanque. En fait, quand on a cherché à savoir pourquoi ces institutions avaient flanché, on a découvert que leur gestion financière était loin d'être saine. Elles prenaient des risques avec l'argent des déposants et, dans certains cas, à leur propre avantage. Il y en a qui se sont servi de l'argent des autres dans leur propre intérêt, et non pas dans celui des déposants. De toute évidence, une réforme s'imposait. Aujourd'hui, sous sommes saisis du projet de loi C-42 auquel on ne trouvera pas grand chose à redire. Le seul ennui, c'est qu'il arrive un peu tard. Nous aurions souhaité en être saisis un peu plus tôt. Quoi qu'il en soit, c'est là un pas important dans la bonne voie.

Un nouveau monde financier est en train de naître. J'ai rappelé tout à l'heure l'époque où les banquiers étaient des ministres méthodistes qui craignaient le jugement dernier. Il n'en est plus ainsi. Aujourd'hui, des affairistes brassent l'argent des autres avec désinvolture. Nous sommes à l'ère d'une évolution technologique extraordinaire. L'argent fait le tour du globe en l'espace de quelques minutes. A notre époque, les capitaux que contrôlent les conglomérats nationaux et multinationaux de taille et de puissance considérables les investissent d'un pouvoir économique incommensurable. Ce pouvoir les place au-dessus des lois et des intérêts nationaux, au-dessus des pouvoirs politiques.

De certaines façons, le gouvernement se plie à cet état de choses. Je peux comprendre pourquoi le gouvernement canadien se croit forcé de jouer le jeu afin d'attirer des capitaux et d'accepter un grand nombre de ces changements. Je ne l'en blâme pas. Nous devons toutefois, en même temps, maintenir un certain contrôle canadien. Nous ne pouvons pas laisser une poignée de grandes sociétés diriger ce qui constitue l'âme même de notre pays. Nous ne pouvons pas laisser tant de pouvoir dans les mains d'un si petit nombre.

Je détecte parfois chez le gouvernement des signes qu'il laissera les choses aller jusque-là à la condition que ces conglomérats puissants soient dits canadiens. Je crois qu'il n'est pas honnête avec lui-même s'il croit naïvement que le fait qu'un ou deux actionnaires d'un conglomérat sont des citoyens canadiens soumet ce conglomérat au contrôle de cet État.

Le gouvernement semble disposé à laisser s'écrouler les quatre piliers pour faire place aux centres financiers réunissant tous les services dans un même établissement. Dans chacun des centres commerciaux du pays, nous aurons un endroit où acheter de l'assurance, des obligations ou des actions et où faire des dépôts. Comme notre collègue libérale l'a dit ce matin dans son discours, ce changement n'est pas dicté par la demande de nouveaux services de la part des consommateurs, il est dicté par les sociétés. Je lui donne raison sur ce point.

Quand les quatre piliers cèderont, nos problèmes se compliqueront. Nous avons augmenté les risques d'avoir des transactions intéressées et des conflits d'intérêts, c'est-à-dire qu'une partie de l'entreprise prend des décisions qui en influencent d'autres parties. Par exemple, pour hypothéquer une maison, faudra-t-il acheter aussi l'assurance vendue par la même compagnie? Le danger d'abus augmente. Les nouvelles technologies, la nouvelle morale qui régit les institutions financières et la société et les nouveaux centres commerciaux où l'on trouve de tout font beaucoup augmenter le risque des abus avec l'argent des autres.

Il nous faut une nouvelle réglementation. Le gouvernement ne peut pas tout réglementer, cependant. Il ne peut pas envoyer des inspecteurs surveiller chaque pupitre et chaque opération. Ce serait de la folie de sa part. Il ne faut pas trop réglementer le secteur. On doit plutôt viser à mettre en place un cadre institutionnel dans lequel les membres n'ont pas intérêt à enfreindre les règlements.

C'est la raison pour laquelle notre parti a beaucoup insisté au comité ainsi qu'à l'intérieur et à l'extérieur de la Chambre pour que la propriété des institutions financières soient largement ouverte. Cela permettrait d'éliminer certains abus. Nous nous hâtons d'ajouter cependant que cela ne réglerait pas complètement la question. Pioneer Trust de Régina, par exemple, avait de nombreux actionnaires, mais cela ne l'a pas empêchée de commettre des abus en effectuant des transactions intéressées. Nous ne prétendons donc pas que la propriété ouverte fera disparaître toute possibilité de transactions intéressées, mais qu'elle la réduira. Les propriétaires auront moins d'occasions et de raisons d'utiliser une institution dans leur propre intérêt plutôt que dans celui des déposants. C'est pourquoi nous continuerons à réclamer l'élargissement de la propriété.

Il y a une autre chose qui me préoccupe mais qui n'est pas directement reliée au projet de loi C-42. C'est l'importante question des institutions financières régionales. Nous avons malheureusement assisté au cours des années 1980 au dépérissement et à la faillite de petites institutions financières régionales. Dans l'ouest du Canada, deux banques de l'Alberta et une société de fiducie de la Saskatchewan ont fait faillite. C'est regrettable pour nous dans l'Ouest qui nous efforçons de maîtriser notre destinée économique. Nous avons besoin, dans l'Ouest, d'institutions financières qui sont sensibles à nos besoins pour être certains de disposer des capitaux nécessaires au développement économique de notre région.

● (1550)

La situation déplorable de deux banques de l'Alberta et de plusieurs sociétés de fiducie de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba, ainsi que la disparition de la Bank of British Columbia, ont porté un coup terrible aux Canadiens de l'Ouest et anéanti nos espoirs de développement économique. Il faut espérer que grâce à un meilleur régime de réglementation, les petites institutions financières seront plus viables et que nous n'aurons plus affaire à des personnages comme ceux qui étaient impliqués dans la faillite de la Banque Commerciale du Canada et de Pioneer Trust. Ils ont été en partie responsables de la faillite de ces institutions financières et nous espérons prévenir ce genre de choses à l'avenir grâce à une meilleure réglementation.